



366, rue Sainte-Anne
 Yamachiche (Québec) G0X 3L0
 Tél. : 819 296-3795
 Téléc. : 819 296-3542
 Courriel : hoteldeville@yamachiche.ca
 Site Internet : www.yamachiche.ca



BULLETIN MUNICIPAL

AVIS IMPORTANT



Pour toute urgence en dehors des heures d'ouverture de l'hôtel de ville concernant les travaux publics, vous devez appeler au **819 296-3795** et composer le poste **3648**. Vous serez dirigé sur le cellulaire de l'employé de garde.

AVIS PUBLIC D'ÉLECTION MUNICIPALITÉ D'YAMACHICHE

Avis public est, par la présente, donné aux électeurs de la municipalité d'Yamachiche par Mme Linda Lafrenière, présidente d'élection, que :

Les postes suivants sont ouverts aux candidatures :

- ◆ Poste de maire et postes de conseillers aux sièges n° 1, n° 2, n° 3, n° 4, n° 5 et n° 6.

Toute déclaration de candidature à ces postes devra être produite au bureau de la présidente d'élection pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant, aux jours et aux heures suivants :

Du 22 septembre 2017 au 6 octobre 2017

Selon cet horaire :

<u>Septembre</u>		<u>Octobre</u>	
Vendredi 22 septembre :	9 h à 15 h	Lundi 2 octobre :	16 h à 19 h
Lundi 25 septembre :	13 h à 15 h	Mardi 3 octobre :	13 h à 15 h
Mercredi 27 septembre :	13 h à 15 h	Jeudi 5 octobre :	13 h à 15 h
Vendredi 29 septembre :	9 h à 12 h	Vendredi 6 octobre :	9 h à 16 h 30



Vous avez la possibilité de prendre un rendez-vous en communiquant directement avec la présidente d'élection au 819 296-3795.

Si plus d'un(e) candidat(e) pose sa candidature à un même poste, il y aura élection :

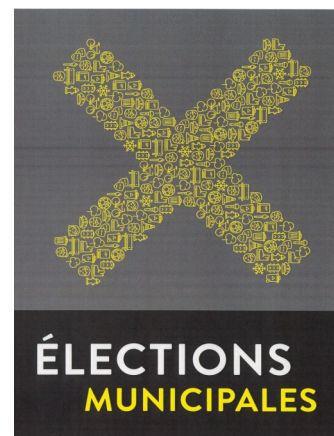
- ⇒ Vote par anticipation : Dimanche 29 octobre 2017 de 12 h à 20 h.
- ⇒ Scrutin général : Dimanche 5 novembre 2017 de 10 h à 20 h.

J'ai nommé pour agir à titre de secrétaire d'élection et comme adjointe, Mme Marie-France Boisvert.

Pour toute information, nous demeurons disponibles.

BUREAU DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION
 HÔTEL DE VILLE

Donné à Yamachiche, ce 7 septembre 2017
 Linda Lafrenière, présidente d'élection



AVIS PUBLICS - DÉROGATIONS MINEURES

Lors de l'assemblée publique du 18 septembre 2017, le conseil municipal entend statuer sur les demandes de dérogations mineures :

1) 4-14, route Sainte-Anne Ouest

NATURE DE LA DEMANDE

1. Implanter une enseigne sur socle ayant une hauteur de 7,62 mètres alors que le Règlement de zonage indique que la hauteur d'une enseigne sur socle doit être de 5 mètres ou moins;
2. Implanter une enseigne sur socle ayant un dégagement au sol de 0,7 mètre alors que le Règlement de zonage indique que le dégagement au sol d'une enseigne sur socle doit être de 1,2 mètre ou plus;
3. Implanter une enseigne sur poteau ayant un dégagement au sol de 1,8 mètre alors que le Règlement de zonage indique que le dégagement au sol d'une enseigne sur poteau doit être de 3 mètres ou plus;
4. Implanter quatre (4) enseignes commerciales pour le commerce « Irving », alors que le Règlement de zonage indique le nombre d'enseignes commerciales pour un commerce doit être de trois (3) ou moins;
5. Implanter deux (2) enseignes commerciales pour le commerce « A&W », en plus de deux (2) enseignes commerciales existantes qui seront conservées, alors que le Règlement de zonage indique le nombre d'enseignes commerciales pour un commerce doit être de trois (3) ou moins;
6. Implanter deux (2) enseignes commerciales sur socle, sur poteau ou en porte à faux pour le commerce « Subway » alors que le Règlement de zonage indique que le nombre d'enseignes commerciales sur poteau, sur socle ou en porte à faux pour un commerce doit être d'un ou moins;
7. Implanter deux (2) enseignes commerciales sur socle, sur poteau ou en porte à faux pour le commerce « Thai Express » alors que le Règlement de zonage indique que le nombre d'enseignes commerciales sur poteau, sur socle ou en porte à faux pour un commerce doit être d'un ou moins;

2) 1321, chemin de la Concession

NATURE DE LA DEMANDE

Implanter un bâtiment accessoire résidentiel (garage) ayant une superficie de 147,15 mètres carrés alors que le Règlement de zonage indique que la superficie d'un bâtiment accessoire résidentiel dans cette zone doit être de 100 mètres carrés ou moins.

EFFET DE LA DEMANDE

Permettre la construction d'un bâtiment accessoire résidentiel (garage) ayant une superficie de 147,15 mètres carrés.

8. Implanter deux (2) enseignes commerciales sur socle, sur poteau ou en porte à faux pour le commerce « A&W », en plus d'une enseigne commerciale sur poteau existante et qui sera conservée alors que le Règlement de zonage indique que le nombre d'enseignes commerciales sur poteau, sur socle ou en porte à faux pour un commerce doit être d'un ou moins;
9. Implanter trois (3) enseignes commerciales sur socle, sur poteau ou en porte à faux pour le commerce « Irving » alors que le Règlement de zonage indique que le nombre d'enseignes commerciales sur poteau, sur socle ou en porte à faux pour un commerce doit être d'un ou moins.

EFFET DE LA DEMANDE

1. Permettre l'implantation d'une enseigne sur socle ayant une hauteur de 7,62 mètres;
2. Permettre l'implantation d'une enseigne sur socle ayant un dégagement au sol de 0,7 mètre;
3. Permettre l'implantation d'une enseigne sur poteau ayant un dégagement au sol de 1,8 mètre;
4. Permettre l'implantation de quatre (4) enseignes commerciales pour le commerce « Irving »;
5. Permettre l'implantation de quatre (4) enseignes commerciales pour le commerce « A&W »;
6. Permettre l'implantation de deux (2) enseignes commerciales sur socle, sur poteau ou en porte à faux pour le commerce « Subway »;
7. Permettre l'implantation de deux (2) enseignes commerciales sur socle, sur poteau ou en porte à faux pour le commerce « Thai Express »;
8. Permettre l'implantation de trois (3) enseignes commerciales sur socle, sur poteau ou en porte à faux pour le commerce « A&W »;
9. Permettre l'implantation de trois (3) enseignes commerciales sur socle, sur poteau ou en porte à faux pour le commerce « Irving ».

3) 701, chemin de la Grande-Rivière Nord

NATURE DE LA DEMANDE

Implanter un chenil à 3 mètres d'une ligne de lot et à 9,1 mètres d'une autre ligne de lot, alors que le règlement no 134 sur les chiens indique que tout chenil doit être situé à 50 pieds (15,24 mètres) ou plus de toute ligne de lot.

EFFET DE LA DEMANDE

Permettre la construction d'un chenil à une distance de 3 mètres d'une ligne de lot et à 9,1 mètres d'une autre ligne de lot.

4) 860, chemin des Acadiens

NATURE DE LA DEMANDE

Agrandir un bâtiment principal de façon à ce que sa hauteur soit de 15,37 mètres alors que le Règlement de zonage indique que la hauteur d'un bâtiment principal dans cette zone doit être de 10 mètres ou moins.

EFFET DE LA DEMANDE

Permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal de façon à ce que la hauteur du bâtiment soit de 15,37 mètres.

5) 883, rue Sainte-Anne

NATURE DE LA DEMANDE

Construire un bâtiment accessoire résidentiel de façon à ce que la somme des superficies des bâtiments accessoires résidentiels sur le terrain soit de 129 mètres carrés alors que le Règlement de zonage municipal indique que cette somme soit être égale ou inférieure à 100 mètres carrés.

EFFET DE LA DEMANDE

Permettre la construction d'un bâtiment accessoire résidentiel qui porterait à 129 mètres carrés la somme des superficies des bâtiments accessoires résidentiels sur le terrain.

Tout intéressé peut se faire entendre à 19 h 55 lors de l'assemblée publique du conseil municipal, le lundi 18 septembre 2017.

VENTE DE GARAGE

Une 2^e vente de garage aura lieu le **samedi 23 septembre 2017 (en cas de pluie, remise le dimanche 24 septembre 2017), de 9 h à 15 h**. Installez-vous à votre demeure ou au terrain des loisirs pour vendre votre matériel. **Exceptionnellement** pour cette journée, aucun permis de vente de garage n'est exigé.

Un casse-croûte au profit du Service récréatif et sportif d'Yamachiche sera aménagé sur place.

L'itinéraire sera disponible dans la semaine du 10 septembre 2017 aux endroits suivants : Dépanneur Vic, Dépanneur Clair de Lune, hôtel de ville d'Yamachiche et sur le site Internet de la Municipalité d'Yamachiche.



les journées de la culture



DIMANCHE 1^{ER} OCTOBRE 2017

Dans le cadre des Journées de la culture, le Service des loisirs vous propose plusieurs activités pour toute la famille. Pour connaître la programmation complète, veuillez consulter le livret de programmation des loisirs, Facebook ou notre site Internet au www.yamachiche.ca.

Bienvenue à tous!

PROJET ÉGOUT ET AQUEDUC SECTEUR CHEMIN RIVIÈRE-DU-LOUP

La Municipalité est interpellée par les citoyens qui veulent avoir un suivi à ce sujet.

Le projet consiste à la construction d'un réseau d'**égout sanitaire** pour le chemin de la Rivière-du-Loup et les rues Blanchette et Marguerite-Bourgeoys ainsi qu'une partie du chemin des Petites-Terres afin de résoudre les problèmes d'installations septiques non conformes et le remplacement de l'**aqueduc** existant. Le tout nécessitera aussi la réfection des rues associées aux travaux.

Nous tenons à vous informer que la Municipalité a fait une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) dans le cadre du programme FEPTU. La Municipalité sera admissible à une aide financière de 2 913 300 \$ sur un projet estimé à 4 640 000 \$. La réalisation doit se faire avant la fin de l'année 2018.

Actuellement, le Service des travaux publics et celui de l'urbanisme travaillent d'arrache-pied afin de répondre à toutes les autorisations et les exigences gouvernementales. L'ensemble des professionnels tels que nos ingénieurs, les arpenteurs, les notaires, et plus encore s'efforce à répondre aux exigences du programme.

Nous comprenons que les délais sont longs, mais il s'agit d'un projet majeur.

PROJET DE DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE TERRASSE SAINTE-ANNE # 3

Les longs délais dans ce dossier sont dus à diverses exigences gouvernementales concernant l'environnement et la gestion des eaux pluviales. Avant de pouvoir finaliser le plan d'ensemble des terrains, nous devons préalablement obtenir un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement.

Une fois cette autorisation obtenue, nous pourrons mettre en place le processus d'appel d'offres pour la construction des infrastructures d'une première phase, ce qui nous permettra d'établir le prix aux pieds carrés des terrains.

Il faut donc attendre que le plan présenté soit accepté avant de poursuivre le processus menant à amorcer la vente des terrains.

Si vous avez un intérêt pour l'acquisition d'un de ceux-ci, vous pouvez nous en informer et nous serons en mesure de faire le suivi avec vous dès que la vente desdits terrains débutera.

Nous prévoyons débuter les travaux à l'été 2018.

FERMETURE BOULEVARD DUCHESNE

Nous désirons vous informer que des travaux sont prévus par Chemin de fer Québec-Gatineau afin de réparer la partie de la voie ferrée qui a été endommagée dernièrement, ce qui occasionnera une fermeture complète du boulevard Duchesne les 12 et 13 septembre 2017.

La circulation sera donc détournée par la route 138, la route du Pays-Brûlé, le chemin des Petites-Terres, le chemin de la Rivière-du-Loup, le chemin des Acadiens et la route de Saint-Sévère.

Nous vous remercions de votre compréhension.